

AUDIENCE EN BILATÉRALE : LE MINISTRE **VALIDE** LA FEUILLE DE ROUTE POUR LES OFFICIERS



scsi-pn.fr

Janvier 2024

Pendant que le syndicat minoritaire s'affiche avec les organisations représentatives de commissaires hostiles à un corps unifié de cadres, le SCSI obtient des avancées pour le corps de commandement.

Ainsi, le SCSI a été reçu en bilatérale par le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, son directeur de cabinet Alexandre BRUGERE, le DGPN Frédéric VEAUX, le secrétaire général Didier MARTIN et le DRHFS, Stanislas CAZELLES.

Au cours de ce long entretien, le SCSI a proposé des mesures concrètes destinées à reconnaître l'engagement des cadres pour les JOP. La discussion s'est poursuivie sur la feuille de route 2023/2027. Les arguments techniques portés par le SCSI ont bien été entendus par le ministre de l'Intérieur.

FEU VERT DU MI POUR LA FEUILLE DE ROUTE



Après des échanges fructueux avec les équipes de la DRHFS, soucieuses de répondre au choc démographique des officiers, le SCSI a obtenu l'accord du ministre pour la finalisation de la feuille de route avant la fin du premier trimestre 2024.

Gérald DARMANIN souhaite faire des annonces lors de la cérémonie de fin de scolarité des officiers de la 28e promotion à Cannes Écluse.

Interrogé par le ministre, le DRHFS a déclaré que ses équipes étaient prêtes dès à présent à lancer le processus :



- **Doublement des ES de commandant divisionnaire et commandant divisionnaire fonctionnel ;**
- **Augmentation indiciaire des élèves et stagiaires ;**
- **Augmentation de l'IRP des stagiaires ;**
- **Abaissement du seuil statutaire de promotion pour l'accès au grade de commandant ;**
- **Augmentation de la prime de fidélisation à l'identique des CEA en IDF ;**
- **Mise en œuvre des mesures actées dans le protocole de mars 2022 : raccourcissement d'échelons de capitaine et meilleure prise en compte de l'ancienneté des internes.**

Ce travail n'est pas achevé, cette feuille de route doit encore être enrichie et son calendrier défini. Le SCSI finalise en outre une étude comparative, entre le corps des attachés et celui des officiers, qui montre la nécessaire revalorisation du régime indemnitaire du corps de commandement.

JOP : LE SCSI FAIT DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET TECHNIQUES



- **La suppression du plafond d'écrêtage des heures supplémentaires** effectuées en amont et durant toute la période des Jeux olympiques et paralympiques ;
- **Le déplafonnement du nombre de jours épargnables** sur le CET ;
- **L'augmentation de 5 à 15 jours de repos compensateur indemnissables sur le CET** (c'est par exemple le cas à la DGSCGC) ;
- **La réévaluation de l'indemnité spécifique** correspondant au montant relatif au rachat obligatoire de 8 jours de RTT.

Le SCSI a rappelé que le taux de présence ne concernait pas les cadres, leur nombre étant limité dans les services, et que c'était la continuité de la chaîne de commandement qui devait prédominer.

Le ministre, intéressé par nos propositions, a demandé à l'administration d'étudier l'ensemble de celles-ci. Il a également indiqué qu'une lettre allait maintenant être envoyée aux OS et que des mesures spécifiques pour 2024 seraient mises en œuvre.

Plus que jamais, et loin de toute démagogie, le SCSI demeure jour après jour le seul syndicat de cadres à défendre les intérêts des officiers de police avec des propositions claires et argumentées.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !